

Image not found or type unknown



Obtenir mon droit de visite

Par **DOMINIQUE**, le **21/10/2009** à **18:56**

Bonjour,
MON EX MARI REFUSE DE ME DESCENDRE LES FILLES PENDANT LES VACANCES DE TOUSSAINT CONTRAIREMENT AU JUGEMENT QUI STIPULE ,COMME JE SUIS INSTITUTRICE , DE LES ACCUEILLIR A MON DOMICILE TOUTES LES PETITES VACANCES ET LA MOITIE DES VACANCES D ETE.
QUE PUIS JE FAIRE POUR QU IL RESPECTE LES TERMES DU JUGEMENT?
MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **caromaiwen**, le **21/10/2009** à **20:27**

Bonjour
veuillez ne pas ecrire en majuscules .
Pour repondre à votre question que dit le jugement sur les trajets ?
Sans cet élément de réponse dur de vous répondre

Par **DOMINIQUE**, le **22/10/2009** à **21:12**

bonsoir,
étant institutrice,mon ex mari doit me descendre les enfants pendant toutes les petites vacances scolaires et la moitié des vacances d été quant a moi je les ramene au retour chez leur pere